



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général  
Direction générale des ressources humaines  
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),
- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel (CAER-CAPLP),
- Vu l'arrêté du 21 novembre 2022 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPLP et des CAER-CAPLP ouverts au titre de la session 2023,
- Vu les propositions du président du jury concernant les membres du jury,

**ARRETE**

Article 1 : Le jury du concours interne du CAPLP et du CAER-CAPLP section génie électrique option électrotechnique et énergie, est constitué comme suit pour la session 2023 :

**Président**

M. Federico BERERA  
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

**Vice-Président**

M. Guy LOCCI  
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie d' AIX-MARSEILLE

**Membres du jury**

M. Thierry COURNIL  
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de CLERMONT-FERRAND

M. Laurent Benoît DUCROS  
Professeur de lycée professionnel

Académie de MONTPELLIER

Mme Christine JUSTOU-BAURY  
Professeure de lycée professionnel

Académie de TOULOUSE

Mme Céline LOOTVOET  
EC. R Professeure certifiée

Académie de LILLE

M. Christophe MULLER  
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de NANCY-METZ

M. Didier SERE  
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de TOULOUSE

Mme Aurélie THOMAS  
Professeure de lycée professionnel

Académie d' AMIENS

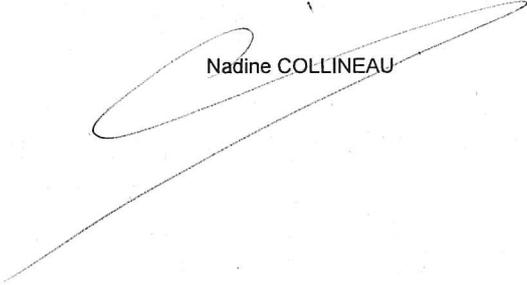
Mme Nathalie TRONCET  
Professeure certifiée

Académie de LYON

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 01 décembre 2022

Pour le ministre de l'éducation nationale et  
de la jeunesse et par délégation  
La sous-directrice du recrutement



Nadine COLLINEAU